

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL094

Date de convocation : 13 septembre 2018

Affichage du compte-rendu : 27 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : EMPLOI - Dénonciation du protocole d'UNI-EST

L'an deux mille dix huit, le vingt septembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Annie BERTON, Maurice DUMONTET, Guy PENDARIES, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Guy PENDARIES), Sylviane STRETTI (donne pouvoir à Annie BERTON)

Excusés / absents : Souade KACI, Céline BARIOZ, Lilian MORINON

Secrétaire de séance : Cécile TOURNIER

Rapporteur : Florent RIVOIRE

L'association « Uni-Est » a été créée à l'initiative des villes de l'Est Lyonnais en décembre 1992. Elle a pour mission l'animation territoriale et la coordination de la stratégie Emploi / Insertion des communes membres. Elle œuvre pour l'accompagnement des personnes les plus exposées au chômage (seniors, chômeurs de longue durée, jeunes peu ou pas qualifiés, etc).

C'est dans ce cadre qu'elle met en œuvre le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi « PLIE » depuis plusieurs années. Ce dispositif a pour socle un protocole d'accord liant les 13 villes de l'Est et du Sud Lyonnais, l'État, la Métropole et le Pôle Emploi. L'objectif du protocole est de fédérer les villes autour d'un projet commun et cohérent d'une part, et, d'autre part de proposer des actions adaptées aux demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Ce protocole, signé pour la période du 7 juillet 2015 au 31 décembre 2019 est la base juridique permettant de mettre en œuvre l'activité d'animation locale du PLIE et son plan d'actions en découlant.

Cependant, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 visant à éclaircir les compétences des collectivités territoriales, a désigné les départements chefs de file de l'action sociale. Puis, au 1^{er} janvier 2015, la Métropole a regroupé les compétences des départements et de la Communauté Urbaine de Lyon. Par délibération n° 2015-0939 en date du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté un Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi (PMI'e) réunissant les volets Insertion et Développement économique.

Par délibération n° 2016-1537 du 10 novembre 2016, la Métropole de Lyon a déposé auprès de l'État une demande de subvention globale au titre du Fonds Social Européen pour la période 2017-2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole de Lyon est devenue, en lieu et place des associations porteuses du PLIE, le seul organisme intermédiaire gestionnaire de ces crédits pour son territoire.

De plus, conformément à l'axe 1 développé dans le PMI'e « développer l'offre d'insertion par les entreprises », la Métropole a fait le choix de faire évoluer le Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui était porté par la Maison de l'Emploi de Lyon, en Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi par délibération n° 2018-2712 du 27 avril 2018. La modification des statuts du GIP a pour but d'élargir son objet en intégrant le lien à l'entreprise et également son périmètre d'intervention (le territoire métropolitain).

Le GIP se voyant doté de nouvelles attributions dont celles de la coordination, la Métropole a souhaité mettre fin au financement FSE de l'animation territoriale des PLIE. La fin de ce financement implique la fin du PLIE ainsi que la fermeture de l'association Uni-Est au 31 décembre 2018.

En considération de ces échéances, il convient de dénoncer le protocole une année avant sa date d'échéance, soit au 31 décembre 2018 et d'en notifier la décision à l'association UNI EST.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉNONCE** le protocole d'accord du PLIE au 31 décembre 2018 afin que cette délibération soit entérinée par l'association UNI EST ;
- **VALIDE** la fin du Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi de l'Est et du Sud lyonnais et sa déclinaison locale au 31 décembre 2018 ;
- **AUTORISE** monsieur le maire ou ses représentants à signer tout document s'y afférent.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 21/09/2018

Reçu en préfecture le 21/09/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20180920-VILLE_2018DL094-DE

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.